



Introduction

La communication et la formation sont essentielles pour prévenir la propagation des maladies respiratoires infectieuses, aussi appelées MRI. Les employeurs doivent s'assurer que les travailleurs sont au courant des risques de transmission inhérents à leur milieu de travail et à leurs activités professionnelles ainsi que des mesures pour se protéger contre ces risques. Les travailleurs ont un [« droit de savoir » en ce qui concerne les risques en milieu de travail](#), y compris ceux qui sont associés aux maladies respiratoires infectieuses, ainsi que les mesures de contrôle qu'ils doivent respecter. La présente fiche de conseils contient des recommandations sur les éléments à communiquer au sujet des maladies respiratoires infectieuses et sur la façon de les communiquer.

Adaptez la communication et la formation à votre milieu de travail :

- Utilisez des formats et des termes accessibles qui conviennent à vos employés et à vos clients, de manière à ce qu'ils comprennent l'information reçue.
- Utilisez plusieurs méthodes de communication disponibles pour vous assurer que l'information est comprise par les travailleurs et les clients :
 - panneaux et infographiques;
 - diaporamas électroniques;
 - annonces diffusées au moyen de haut-parleurs;
 - apprentissage en ligne, séances de formation, discussions sur la sécurité ou réunions de chantier;
 - sites Web, applications, textos, courriels, médias sociaux, blogues, etc.;
 - rappels verbaux par les superviseurs et le personnel.
- Choisissez des endroits visibles pour communiquer de l'information pertinente, comme l'entrée principale, la réception ou la salle d'attente, les salles de repos, les babillards, les salles de bain et à proximité des distributeurs de désinfectant pour les mains.

Élaborer un programme de formation sur les maladies respiratoires infectieuses

L'objectif d'un programme de formation efficace sur les maladies respiratoires infectieuses est de fournir au personnel l'information dont il a besoin pour travailler en toute sécurité.

Au moment d'élaborer le contenu de la formation, il faut vous assurer d'utiliser des renseignements exacts et à jour. Consultez des sources d'information fiables, telles que les autorités de santé publique ou l'organisme de réglementation en matière de santé et de sécurité au travail de votre région, le gouvernement et des experts du secteur.

Déterminez comment vous évaluez la mesure dans laquelle les travailleurs comprennent les renseignements et les exigences (p. ex. au moyen d'analyses, d'observations, d'inspections). Consignez la participation des employés aux séances de formation ainsi que les résultats de l'évaluation.

Mettez à jour et reprenez la formation aussi souvent que nécessaire (par exemple, lorsque de nouvelles informations sur les maladies respiratoires infectieuses sont disponibles, lorsqu'il y a des changements dans les mesures de santé publique ou dans les mesures de contrôle sur le lieu de travail, lorsque les politiques ou les procédures sont mises à jour, ou lorsqu'un manque de conformité est observé).

Éduquez les travailleurs au sujet des maladies respiratoires infectieuses, y compris :

Caractéristiques et effets sur la santé des maladies respiratoires infectieuses

- Description de la maladie respiratoire infectieuse et des symptômes courants
- Conséquences médicales à court et à long terme
- Modes de transmission (p. ex. gouttelettes respiratoires, contact direct, contact avec des surfaces et des objets contaminés)

Facteurs de risque d'exposition

Communication et formation sur les maladies respiratoires infectieuses (MRI)



- Au travail
 - Attribuer la responsabilité concernant l'exécution d'une [évaluation des risques](#). Consultez le comité de sécurité et de santé ou son représentant, les travailleurs qui exécutent les tâches visées par l'évaluation, le syndicat (le cas échéant) et d'autres personnes compétentes dans l'exécution d'évaluations des risques.
- À l'extérieur du travail (p. ex. à la maison ou dans la collectivité)
 - Certains travailleurs peuvent être plus à risque d'exposition aux maladies respiratoires infectieuses en raison des facteurs propres à leur ménage, des lieux publics qu'ils fréquentent, de leurs méthodes de transport et des activités auxquelles ils participent. Ces facteurs pourraient augmenter le risque qu'ils propagent une maladie au sein de leur lieu de travail.

Mesures de contrôle

- Description des mesures de contrôle appliquées en milieu de travail. Ces mesures peuvent inclure des mesures préventives de santé publique pour les personnes et les communautés ainsi que d'autres mesures de contrôle en milieu de travail mises en œuvre par l'employeur.
- Forces et limites de chacune des mesures de contrôle. Aucune mesure de contrôle n'est à elle seule efficace à 100% contre les maladies respiratoires infectieuses. Il est important d'utiliser une [approche « multidimensionnelle »](#) prévoyant de multiples mesures de contrôle.
- Comment mettre, enlever, entretenir, porter et ranger un [masque ou un respirateur](#) de façon correcte et sécuritaire.
- Comment correctement utiliser, porter, inspecter, nettoyer, entreposer et remplacer de l'[équipement de protection individuelle](#) (p. ex. respirateurs, gants, blouses, écrans faciaux);
- Comment utiliser de façon sécuritaire les produits de [nettoyage et de désinfection](#) (p. ex. respect des instructions du fabricant sur l'utilisation sécuritaire ou du [Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail](#));
- Bonnes pratiques d'hygiène des mains (p. ex. technique et fréquence du lavage des mains, éternuer ou tousser dans le coude ou dans un mouchoir).

Autres sujets

- Politiques de l'entreprise (p. ex. congés de maladie, congés, travail à distance ou hybride)
- Que faire si un travailleur tombe malade au travail
- Comment surveiller soi-même l'apparition de symptômes des maladies respiratoires infectieuses
- Comment demeurer au fait des exigences juridiques en vigueur et des ressources des [autorités de santé publique](#) locales et de [l'organisme de réglementation de la santé et de la sécurité au travail de l'administration](#)
- Droits et responsabilités des travailleurs

Pour obtenir plus de renseignements sur les maladies respiratoires infectieuses, y compris la COVID-19, consultez le site de [l'Agence de la santé publique du Canada](#).

Avis de dégageement de responsabilité : Comme les renseignements en matière de santé publique et de santé et sécurité au travail peuvent continuer à changer, consulter les autorités locales de santé publique afin d'obtenir des consignes régionales précises. L'information contenue dans la présente n'est pas destinée à remplacer les conseils d'un professionnel de la santé ou les obligations légales en matière de santé et de sécurité. Bien qu'il déploie tous les efforts possibles pour s'assurer que l'information est exacte, à jour et complète, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. De plus, il ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de cette information ou du crédit qui lui est accordé.